

# Journée technique risques et territoires

## Pointe-à-Pitre : Actions immédiates à mettre en place face aux risques inondations

**Michèle Robin-Clerc**

**Elue en charge de l'aménagement et de l'urbanisme**

**19 juin 2025**

# Introduction

Cette table ronde a été initiée afin de mettre en contact les acteurs en charge de la gestion du territoire de la ville de Pointe-à-Pitre pour initier une **gouvernance partagée** face aux risques inondations. Les acteurs conviés étaient les suivants :

- Office de l'eau
- Cap Excellence (Communauté d'agglomération)
- SMGEAG ( Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe )
- DEAL Guadeloupe
- Agence française de développement.

Afin de trouver des solutions pour protéger au mieux Pointe-à-Pitre des risques inondations : eaux pluviales, submersion cyclonique, submersion marine et l'adapter aux règlements.

Chacun était invité à faire une présentation de 20 mn de même que la ville de Pointe-à-Pitre.

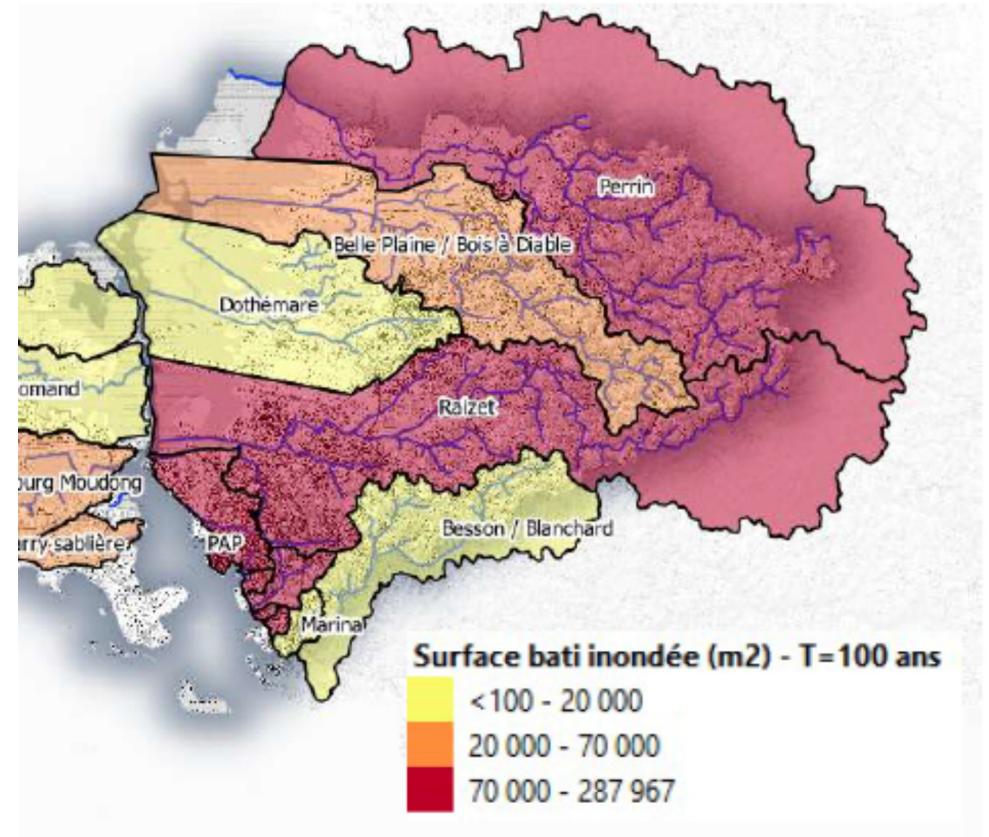
# Plan de l'intervention

- 1 – Analyse du PAPI (Cap Excellence-Communauté d'agglomération)
- 2 – La protection et l'évacuation des eaux pluviales du centre ancien (SMGEAG/Cap Excellence)

# Analyse du PAPI en cours

Les canaux principaux:

- Le canal Chauvel
- Le canal Chanzy
- Ouvrages bassins de rétention



- **Les Mesures structurelles de « prévention »**

Au regard de la taille du bassin versant amont (en rouge sur la Figure 49) et de l'occupation des sols, aucune solution d'écrêtement des crues n'a été identifiée.

- **Les Mesures structurelles de « protection »**

Les mesures structurelles de « protection » étudiées visaient à rechercher la réduction de l'inondation du secteur de Chauvel [7-5] au droit du Boulevard de l'hôpital (RD103) à travers (se reporter Figure 51) :

- La mise en œuvre d'un ouvrage cadre de 6m x 1,5m sur 890 ml
- La mise en œuvre d'un ouvrage cadre de 1,75m x 1,5m sur 230 ml
- La création d'un ouvrage cadre de 2,5m x 1,5m sur 50 ml

*La fiche travaux correspondante est présentée en Annexe.*

En outre, ces travaux sont soumis à d'importantes contraintes techniques dues, d'une part, au trafic routier et aux croisements des réseaux, et d'autre part, à une pente < 0,3% et à d'importantes pertes de charges linéaires.

Le coût de cette mesure est estimé Tableau 12 :

Coûts investissements (étude, travaux, ...) € HT hors foncier	19 240 000 €
Coûts annuels différés €HT (entretien, maintenance, réparation, dommages ajoutés, ...)	770 000 €
Coûts environnementaux €HT (mesures ERC)	770 000 €
Coût annualisé de la mesure € HT	1 514 000 €

*Tableau 12 - Coût de la mesure de réduction d'inondation sur le secteur de Chauvel*

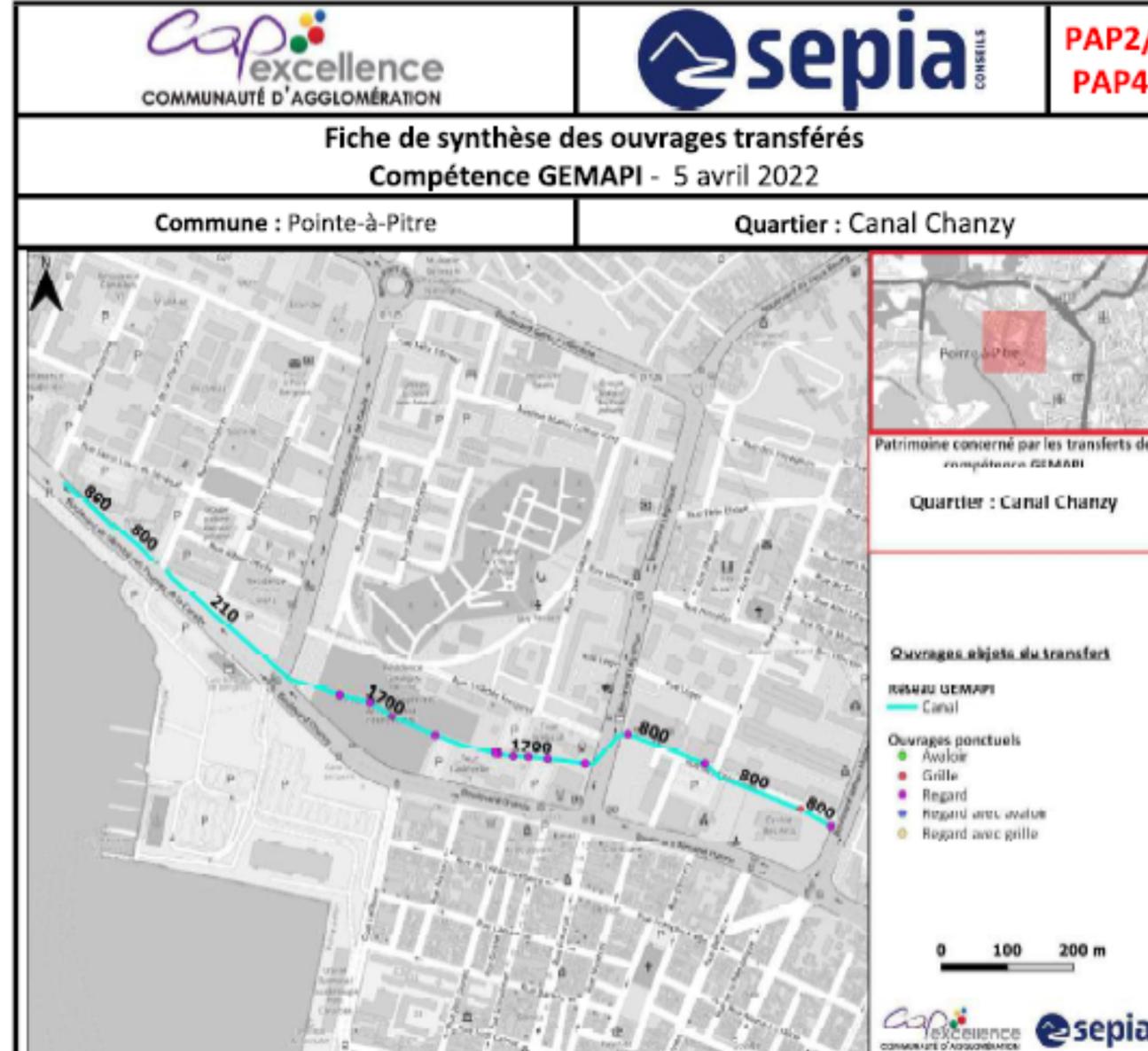
### **2.3.1.2. Ce qui a été retenu**

Suite à l'atelier du 12 novembre 2019 avec la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, la Ville des Abymes et la Ville de Pointe-à-Pitre, il a été décidé de ne pas retenir la solution étudiée [7-5] qui se révèle trop couteuse en comparaison de la réduction de l'impact des inondations. En outre, aucun nouveau scénario d'aménagement n'a été étudié par la suite.

En effet, les solutions structurelles identifiées sur ces bassins versants urbains relèvent de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines. De ce fait, elles ne sont ni éligibles ni finançables par le dispositif PAPI via les fonds FPRNM. Ainsi elles n'ont pas été étudiées dans ce cadre.

# Le Canal Chanzy

Le jeudi 19 janvier 2023 lors d'une visio-conférence de Cap Excellence présentant le PAPI (Programme d'action de prévention des inondations) aux élus de la ville de Pointe-à-Pitre, il a été évoqué la nécessité de travaux de curage-vannage et relevé des niveaux du Canal de Chanzy pour un montant de 403 000 €.



Formes Types	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Canal (ml)	0 ml	1112,37 ml	207,01 ml			

## 2 – La protection et l'évacuation des eaux pluviales du centre ancien (SMGEAG/Cap Excellence)

### *Le Quartier de l'Assainissement*

En 1931, des travaux d'assainissement sont entrepris aidés par le budget voté par la loi du 10 juillet 1931 à la suite du cyclone de 1928. On réalise dès 1935 un canal au Nord-Est sur une longueur d'1 km environ, afin de détourner des faubourgs les eaux de ruissellement du talweg des Abymes. Il mesure 20 m de large et suit la ligne de chemin de fer de l'ancien train qui ramenait les cannes de la Grande-Terre à l'Usine Darboussier.

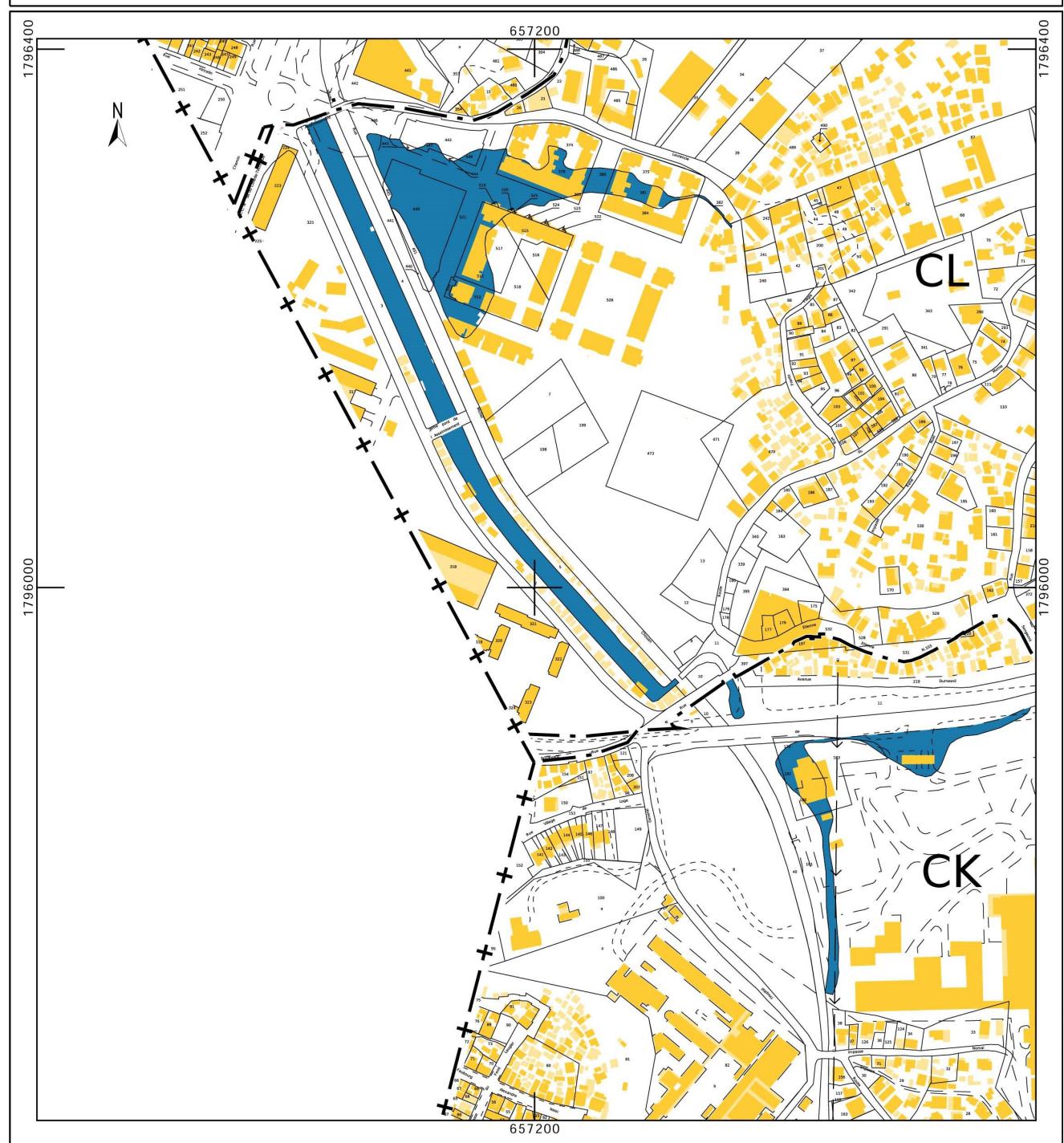


Photographie aérienne verticale de l'agglomération de Pointe-à-Pitre. — Le contraste entre l'ancienne ville et les faubourgs est remarquablement net. Le quartier de l'Assainissement est en chantier (mission photographique de l'I.G.N. de 1950). Echelle approximative: 1/10.500<sup>e</sup>

Cliché I.G.N.

# Le canal Vatable sur le cadastre

- On voit que le canal est bien matérialisé en bleu à partir du centre culturel Sonis c'est-à-dire en eau alors qu'il est aujourd'hui comblé.
- La réhabilitation du canal est possible à partir du rond-point de Sonis, premier pont de l'assainissement jusqu'au carrefour du commissariat, puis tout le long du parcours de son évacuation vers le CPL Daran après le carrefour du commissariat.



# Vue depuis le carrefour du Centre culturel Sonis : 1<sup>er</sup> pont de l'assainissement



# Vers 1940 : 2<sup>ème</sup> pont de l'assainissement



252. Guadeloupe - POINTE-A-PITRE — Environs de la Ville N° 2  
The Town environs N° 2

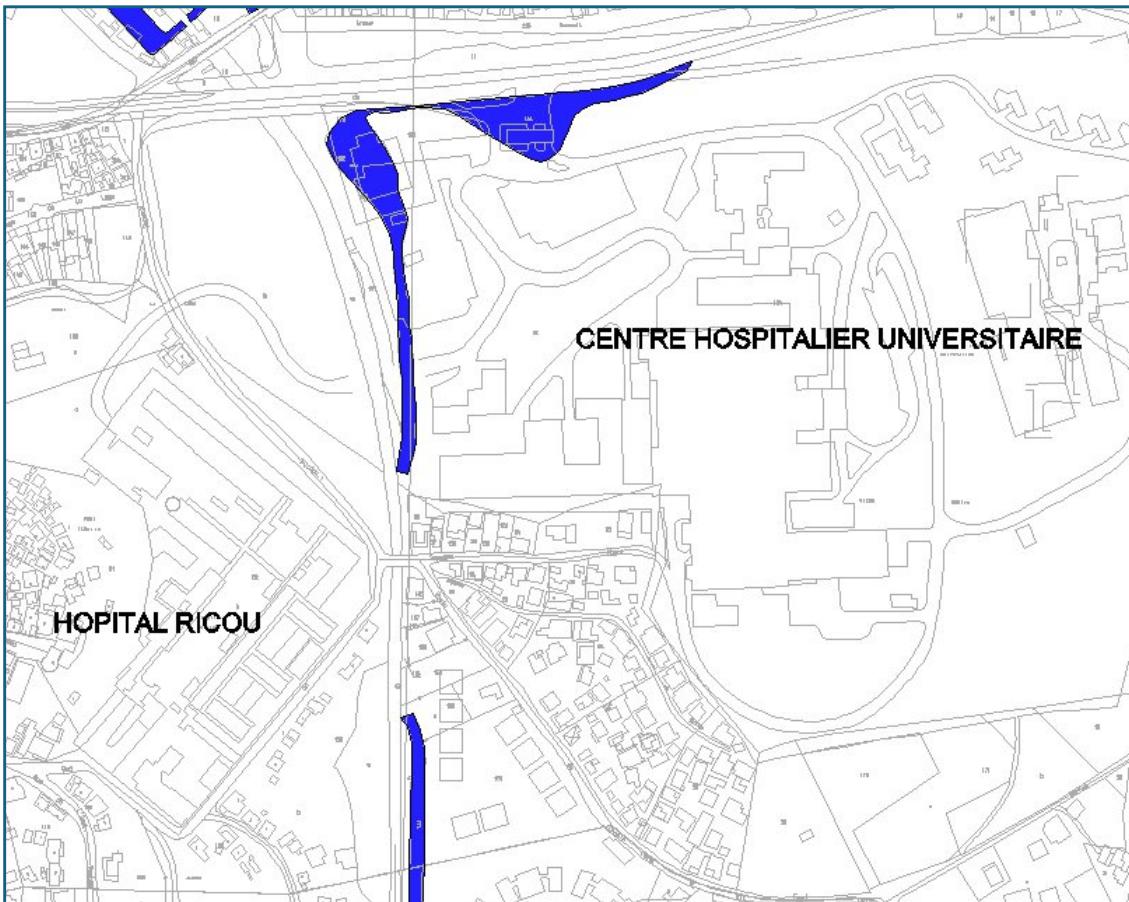
## Aujourd’hui : 2<sup>ème</sup> pont de l’assainissement



# Aujourd’hui : Vues depuis le 2<sup>ème</sup> pont de l’assainissement



# Canal Vatable vers le DPL Daran

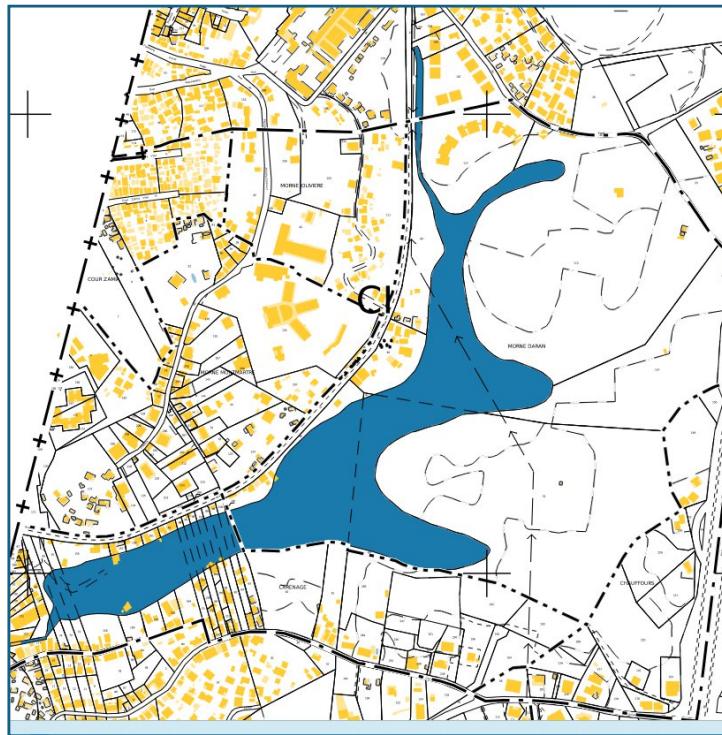


## Aujourd’hui : Vues depuis le carrefour du commissariat



# DPL DARAN

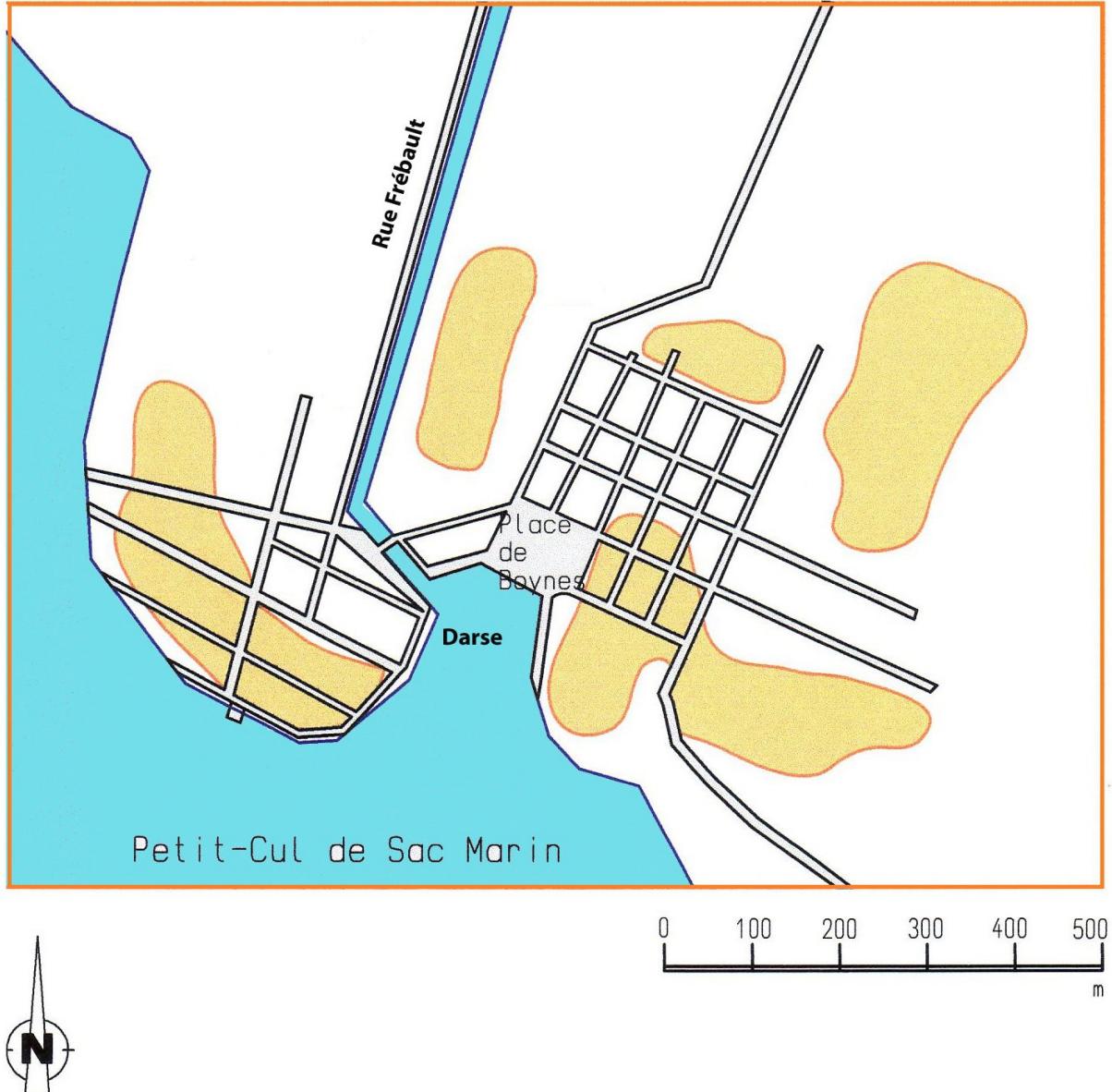
Il est préservé de toute construction à ce jour il faudrait en faire un lieu modèle après l'avoir de nouveau relié au canal Vatable et au canal Chauvel. En effet il est presqu'à sec.



# Exemples de mises en valeur

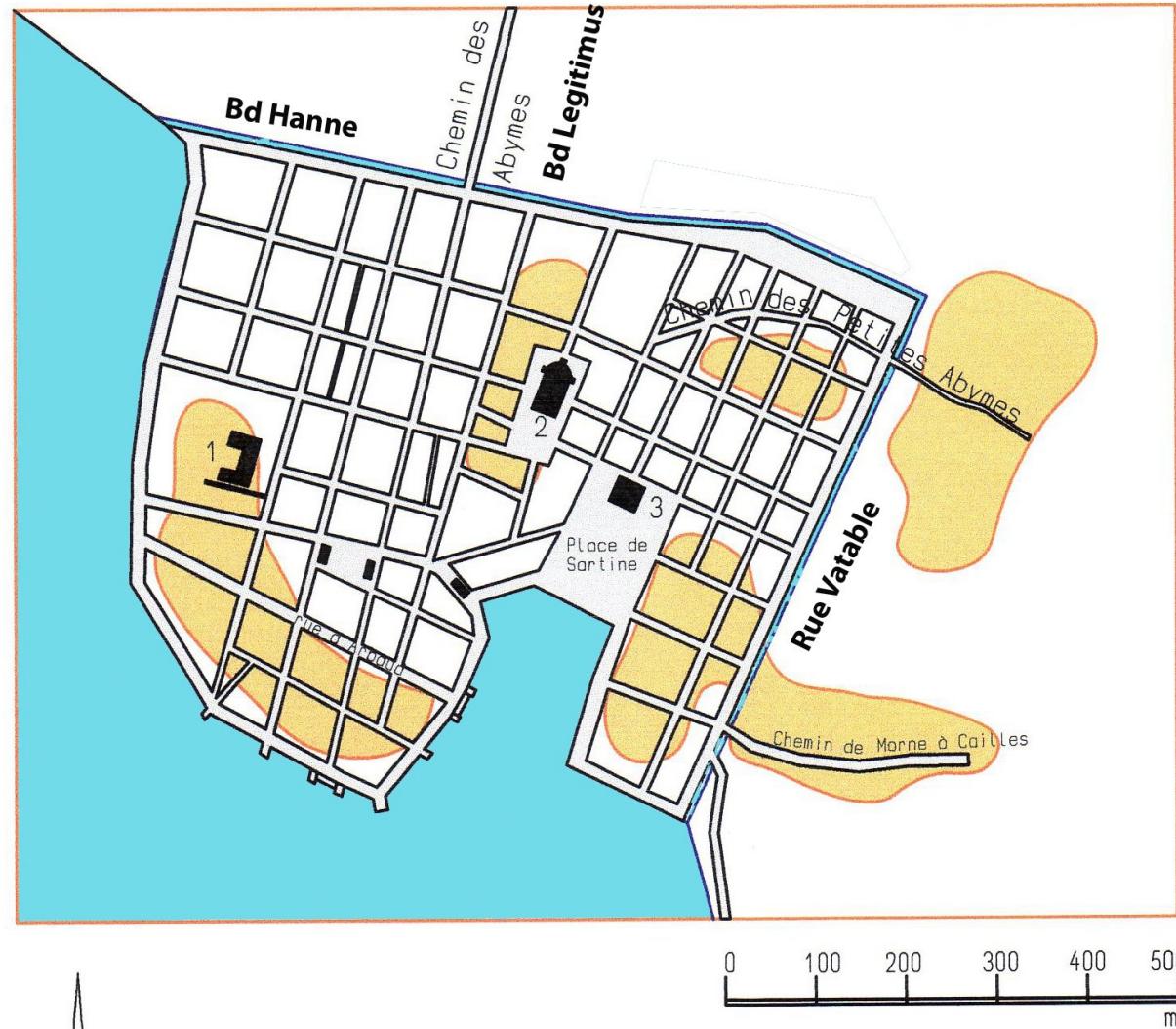


# La rue Frébault : la première qui fut comblée, avec un usage restreint



# La rue Vatable : un canal comblé et busé

En 1827



# La rue Vatable

Depuis 1884 rue Vatable, elle fut nommée successivement « rue de la Voûte » puis « rue Verte » à ses origines. Le percement de la voûte en 1847 lui permit de rejoindre la mer côté sud.

Désaffectée depuis plusieurs années et embourbée, la rue Vatable était déjà utilisée telle quelle par les piétons. La rue Vatable fut comblée en 1890 et remplacé par une voie de circulation empierrée et bordée de deux petits canaux latéraux avant qu'ils ne soient à leur tour comblés.



“LA GUADELOUPE ILLUSTRÉE”  
77. POINTE A PITRE — Le Faubourg Vatable

En 1890

Vers 1930

Compagnie des Antilles. — Propriétaire de la marque **Rhum Chauvet**.

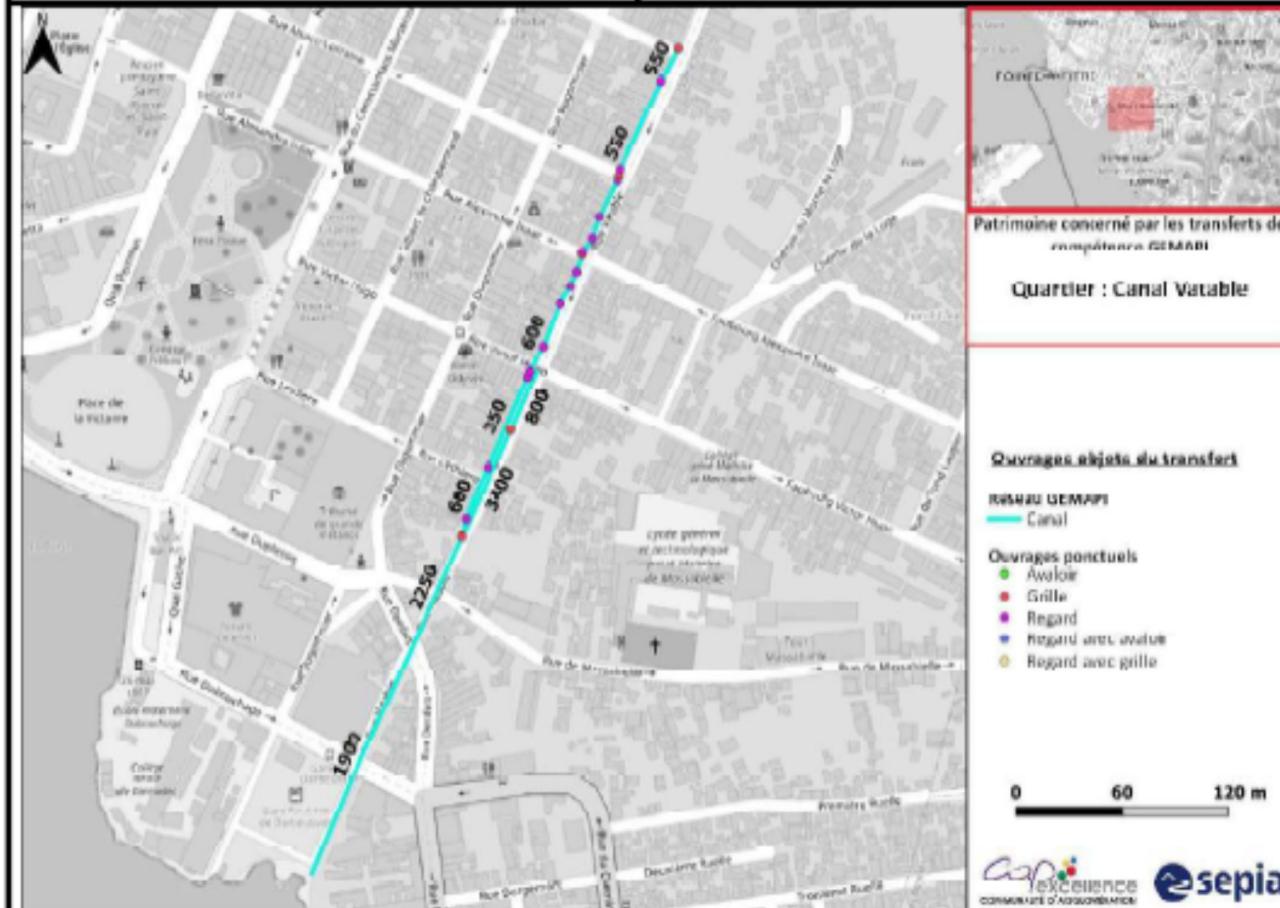


**Fiche de synthèse des ouvrages transférés**

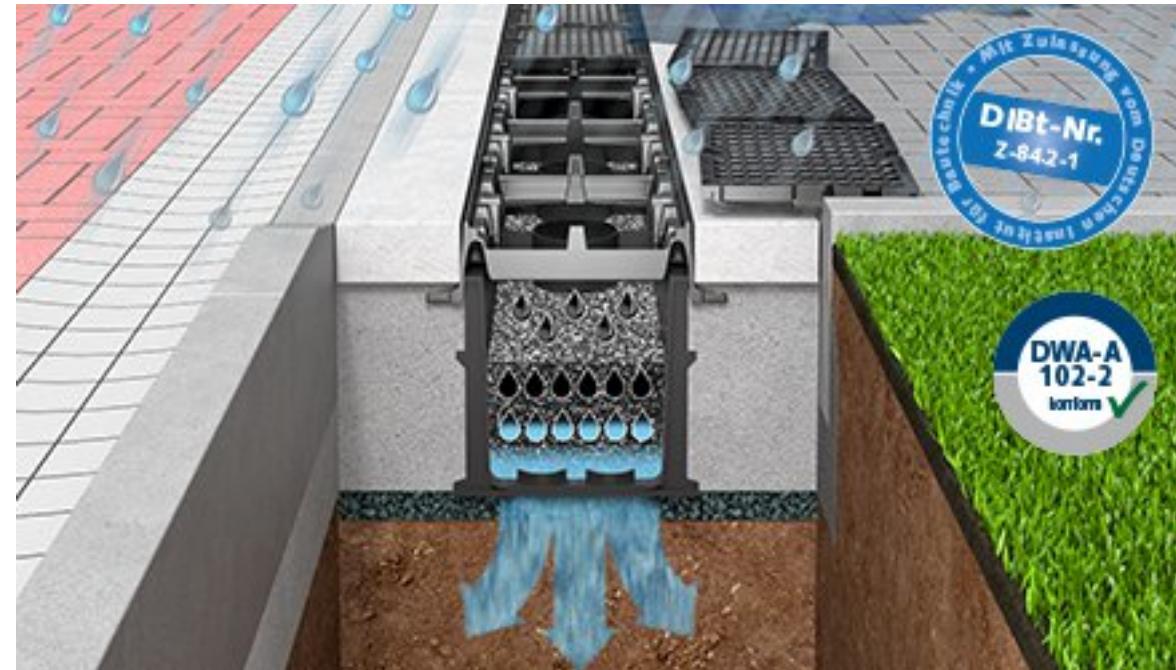
**Compétence GEMAPI - 5 avril 2022**

**Commune : Pointe-à-Pitre**

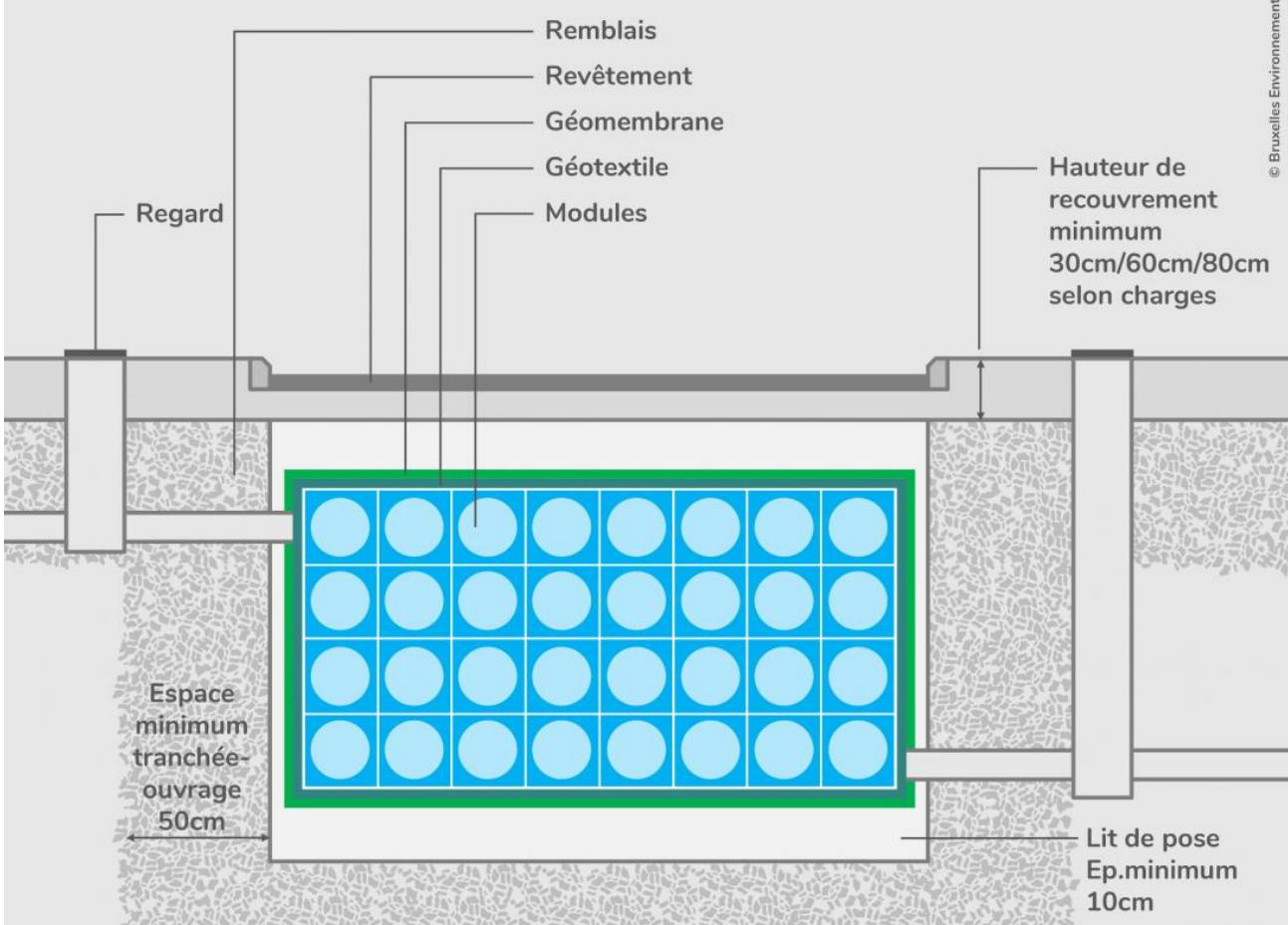
**Quartier : Canal Vatable**



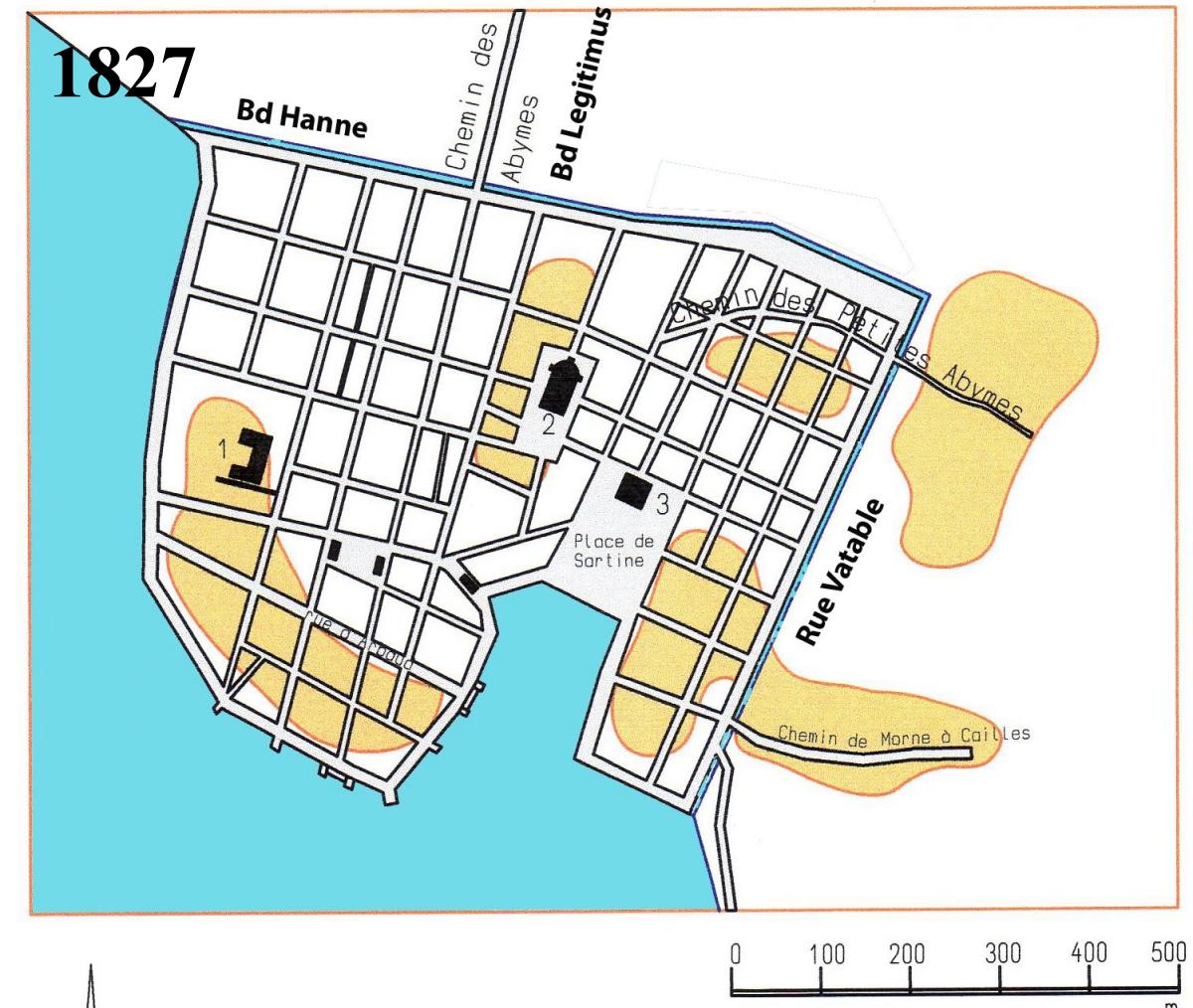
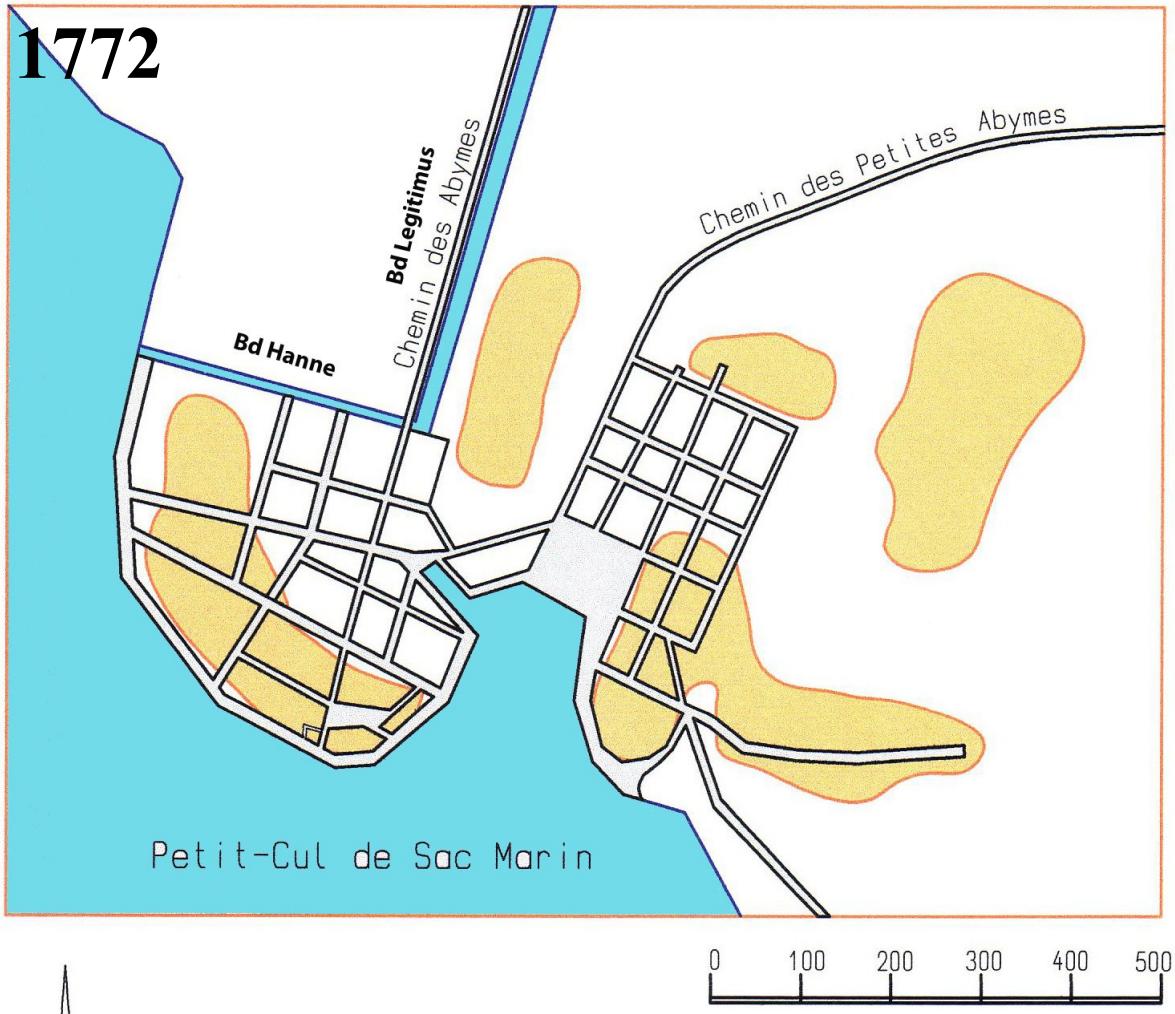
Formes Types	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Canal (ml)	0 ml	608,64 ml	0 ml			



## STRUCTURES ALVÉOLAIRES ULTRA LÉGÈRES



# Le bd Faidherbe/Bd Hanne : un canal recouvert



1970



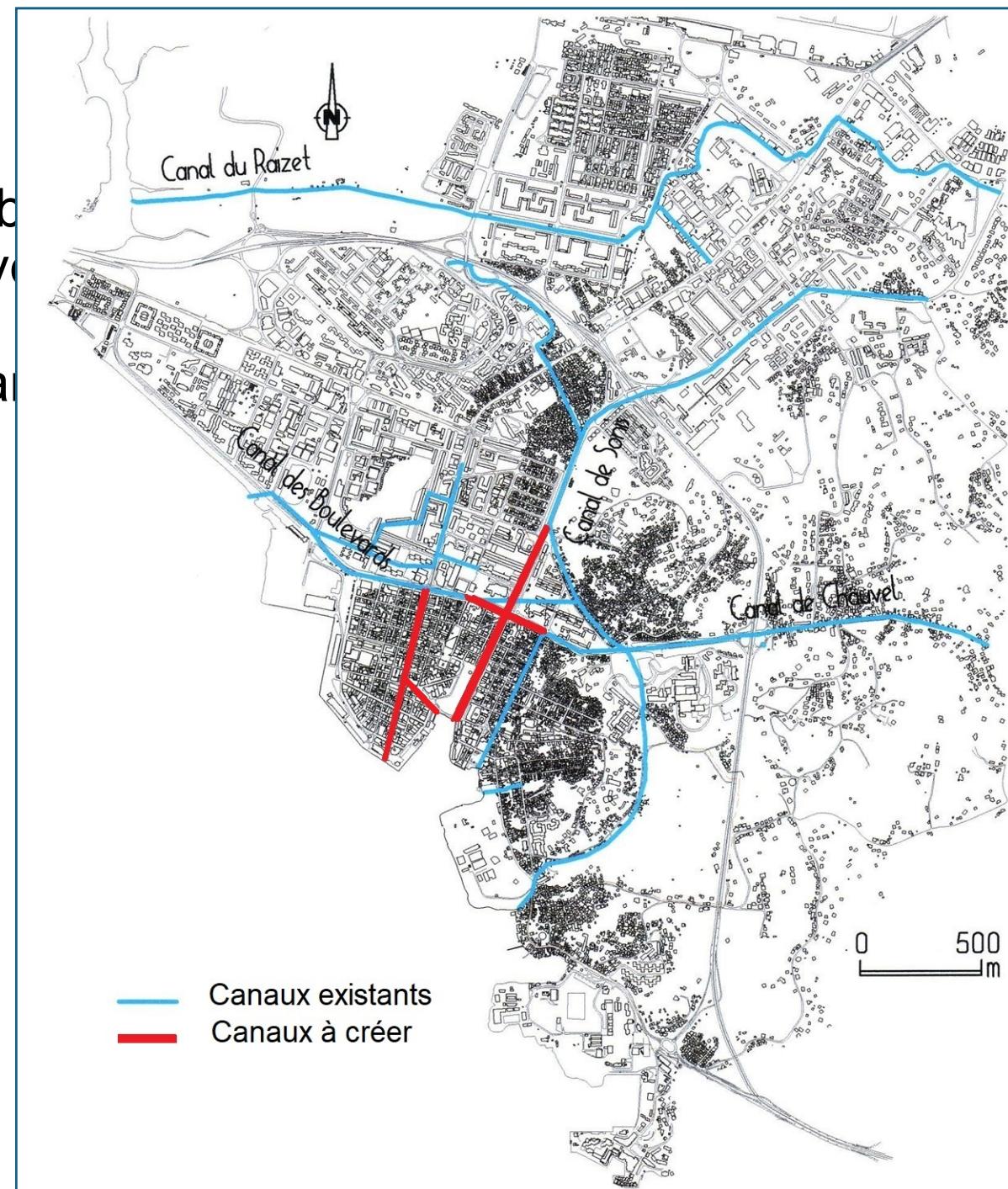
# Le bd Faidherbe /Bd Hanne



## Synthèse des réseaux transférés

Formes Types	Circulaire	Cadre	Ciel ouvert	Trapézoïdale	Arche	Autre
Fossé	0 ml	0 ml	0 ml	ml	0 ml	0 ml
Canalisation	1846,87 ml	1195,63 ml	ml	0 ml	0 ml	0 ml

- Ouvrage cadre sous la rue Frébault
- Jonction Canal Vatable et ouvrage rue Vatable
- Jonction ouvrage sous Bd Légitimus et nouvel ouvrage sous rue Frébault
- Jonction ouvrage Chauvel et ouvrage Bd Hauteville
- Nouvel ouvrage sous la rue Mortenol



# Conclusion : Nous retenons les points suivants à réétudier et/ou à étudier et à réaliser

- Réhabilitation du Canal Vatable
- Augmentation des capacités d'absorption et d'évacuation de la rue Vatable : SAUL (Structure alvéolaire ultralégère), ouvrage à ciel ouvert...
- Augmentation de l'ouvrage cadre situé sous le boulevard Hanne et son doublement par un ouvrage à ciel ouvert
- Réalisation d'un ouvrage cadre d'évacuation sous la rue Frébault
- Aménagements hydrauliques de liaisons
  - Jonction Canal Vatable et ouvrage rue Vatable
  - Jonction ouvrage sous Bd Légitimus et nouvel ouvrage sous la rue Frébault
  - Jonction ouvrage Chauvel et ouvrage Bd Hanne
- Nouvel ouvrage sous la rue Mortenol
- Rechercher des solutions de canaux à ciel ouvert

# Conclusion générale

On comprend que l'étude historique ainsi que l'étude fine des documents produits par les communautés d'agglomération, par la Région ou par l'Etat, apporte de nombreux éléments à la compréhension d'un territoire en ce qui concerne les actions immédiates à mettre en place face aux risques inondations.

# Les suites de cette table ronde

- **Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire (Action 6-2)**

La Ville de Pointe-à-Pitre souligne qu'il y a eu une table ronde sur le sujet des inondations sur ce territoire le 21 janvier 2025. Lors de cette séance Cap Excellence a confirmé que l'entretien du Canal Chanzy était bien programmé en priorité mais que les procédures marchés étaient en cours et que ce délai administratif était incompressible.

La ville de Pointe-à-Pitre questionne sur le cas du canal Vatable et du secteur de Chauvel. Etant précisé, qu'il y a une différence entre la rue Vatable et le canal Vatable (qui rejoint le canal Matelot).

Cap Excellence précise qu'en matière d'entretien, même si la priorité immédiate va être donnée au canal Chanzy, les autres canaux du territoire ne seront pas exclus. L'objet de la mission d'AMO est justement de prioriser et planifier l'ensemble des interventions du territoire. En outre, la forme du marché « en accord cadre à bons de commandes » permet justement d'avoir de la flexibilité en matière d'intervention pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire.

Cap Excellence précise qu'en matière de redimensionnement des ouvrages ou des travaux d'aménagement hydraulique visant à augmenter le niveau de protection (bassin de rétention,...), les études hydrauliques menées notamment dans le cadre du 1<sup>er</sup> PAPI des bassins versant des Grands-Fonds et/ou dans le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales du territoire de Pointe-à-Pitre et des Abymes n'ont pas démontré une balance « cout / bénéfice » suffisamment rentable sur ces secteurs. Par exemple, sur le secteur de Chauvel, les travaux à réaliser ont été estimés à plus de 20 M€. Pour ces raisons, à ce jour, ces travaux n'ont pas été retenus dans la mise en œuvre de ce 2<sup>nd</sup> PAPI du territoire de Cap Excellence.

Pour autant, au regard des forts enjeux et du besoin de poursuivre la recherche de solutions hydrauliques durables et économiquement soutenables sur ces secteurs, ce 2<sup>nd</sup> PAPI prévoit la poursuite des études hydrauliques (Se reporter « Etude du ruissellement urbain et faisabilité de la protection du littoral urbain (Action 1-7, 1-8) »).

## Axe 6 : Ralentissement des écoulements

- **Travaux d'entretien, d'aménagement et de révégétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire communautaire (Action 6-2a)**
  - Objectifs :
    - Permettre le bon écoulement des eaux : Entretien régulier / Curage & recalibrage
    - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
  - Marché à bons de commandes de travaux sur 4 ans d'un montant ≈ 800 k€ / an :
    - Définition besoin (accord cadre en 7 lots) : réalisé fin 2023 / début 2024
    - Publication et mise en concurrence n°1 : 29 février au 1<sup>er</sup> avril 2024
    - Classement sans suite : juin 2024
    - Nouvelle publication prévisionnelle : avril 2025
    - Notification prévisionnelle : juillet 2025
    - Démarrage des travaux prévisionnel : septembre 2025
  - Commande prioritaire : Canal Chanzy

MOA : Cap Excellence

 Cout prévisionnel : 800 k€ / an  
 (sur 6 ans)

Lot 1	Gestion de l'enherbement et déboisement
Lot 2	Curage et terrassement
Lot 3	Hydrocurage et Inspection
Lot 4	Voie d'accès
Lot 5	Génie Civil
Lot 6	Prélèvements et analyses d'eau et de végétaux et sédiments
Lot 7	Inventaire et préconisation d'un spécialiste

# 01

## Avancement des actions démarrées

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

- **Travaux d'entretien, d'aménagement et de re-végétalisation des cours d'eau, ravines et canaux du territoire**

- Dans l'attente, petits travaux d'urgence

### En 2024 (20 k€)

#### communautaire (Action 6-2a)

- Collecte de déchets diffus dans le canal Matelot
- Curage et enlèvement embâcles ZAE de Petit-Pérou rue de l'automobile

En 2025 (≈ 53 k€)

- Le ravine Bacadère - Abymes
- Le canal de Pointe-d'Or - Abymes
- Le canal Matelot - Abymes
- Le canal Vatable - Pointe à Pitre
- Le canal Chanzy (1 à 2 Points critiques) - Pointe à Pitre
- La ravine du bourg de Baie-Mahault
- Traversée de chaussée souterraine, route de Budan - Baie Mahault



# Les suites de cette table ronde

- Cette table ronde a été très appréciée : les acteurs présents ont été très intéressés par l'étude historique qui leur a apporté des éléments qu'ils ignoraient.
- Les acteurs se sont parlé. Mais chacun est retourné à ses préoccupations.
- La mobilisation d'actions par l'Office de l'Eau reste impossible pour la ville car deux des ouvrages principaux nécessaires (Canal Vatable et Canal Chauvel) pour la protection des eaux pluviales de la ville sont situés sur le territoire des Abymes, certes dans la communauté d'agglomération.
- L'adaptation du nouveau PAPI aux demandes de la ville de Pointe-à-Pitre sont très limitées par leurs crédits.
- C'était une première table ronde mais le peu d'évolutions probable rend l'organisation d'une deuxième table ronde aléatoire.